

Commission des routes et domaines

Objet	Préavis No. 45 / 2018, concernant une demande de crédit de CHF 82'000 TTC pour financer l'assainissement du parc d'éclairage public.
Séance	21 novembre 2018 à 19h30 en salle de municipalité
Présents	Madame Florence Rattaz, Syndique, représentante la municipalité pour ce préavis, Messieurs Thierry Staeger, Luc Badan, Oliver Sutton et Bertrand Jatton pour la Commission
Excusé	Ferdinand Baumgartner

Préambule

Le parc d'éclairage de Genolier est constitué de 190 points lumineux dont 119 sont conformes aux normes actuelles et 71 sont non-conformes. Les points lumineux non-conformes sont constitués d'ampoules au sodium ou au mercure qui ne sont plus autorisées, ni disponibles.

Solution proposée

La Municipalité propose un remplacement de ces 71 points lumineux par des lampes LED avec des modules XPL 42 W 1800K qui s'intégreront harmonieusement aux 119 points lumineux existants ayant déjà ce type de technologie (LED).

La consommation annuelle de ces 71 points lumineux sera diminuée de 48% par rapport à la consommation actuelle (9'628 kWh / 18'482 kWh) ce qui représentera une économie annuelle de CHF 1'947.88. De même, le contrat de maintenance de l'ensemble de l'éclairage public de la commune sera revu à la baisse avec une économie annuelle de CHF 2'127.70 (CHF 5'790.85 / CHF 7'918.55).

Développement


Au vu des discussions que la commission des routes et domaines a échangé avec les représentants de la municipalité, il apparaît que:

1. La technologie sélectionnée, avec une puissance de 42 W et une couleur de 1'800 degrés Kelvin sera très proche de la couleur ambrée des lampes au sodium déjà utilisées et fournira une lumière chaude et unifiée dans le village.

2. Les 71 points lumineux à remplacer se trouvent principalement au centre du village ainsi qu'en direction de la gare et de la colonie jusqu'au croisement de Sus-Châtel.
3. Sur la base du prix au kWh actuel, l'économie escomptée sur 10 ans (durée de vie garantie des lampes LED) est d'environ CHF 40'000.00.

Au vu de ce qui précède, la commission des routes et domaines propose au Conseil

- d'accepter le préavis numéro 45 / 2017 tel que présenté, à savoir une demande de crédit de CHF 82'000 TTC pour financer l'assainissement du parc d'éclairage public
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante
- d'amortir cette dépense dans l'année en cours par le fonds de réserve « Travaux futurs » (9282.1).



B. Jaton
Rapporteur

L. Badan

T. Staeger

O. Sutton

F. Baumgartner



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 45/2018**
concernant une demande de crédit de CHF 82'000.— TTC pour financer
l'assainissement du parc d'éclairage public

Séance : Lundi, 19 novembre, 2018

Présents : Madame la Syndique et les Municipaux André Darmon, Gérald Girardet et Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances au complet.

Avec un âge moyen dépassant les 22 ans, un tiers du parc d'éclairage de la commune est non-conforme à la législation actuelle, et utilise des ampoules soit au sodium, soit au mercure qui ne sont plus autorisées, ni disponibles.

La Municipalité a étudié plusieurs offres. Après réflexion, et plutôt que de transformer les lampes existantes, ce qui coûterait plus cher, elle nous propose de les remplacer par des lampes neuves de type « Montmartre » identiques aux lampes actuelles et fabriquées sur mesure pour la commune.

Il est prévu d'équiper ces lampes avec des ampoules LED, un choix écologique et financièrement avantageux. Avec un contrat de maintenance également revu à la baisse, l'économie pour la commune avoisinerait les CHF 4'000.— par année.

La Commission des Finances est de l'avis que cette proposition est non seulement nécessaire, vu l'impossibilité de remplacer les ampoules existantes, mais aussi financièrement et écologiquement raisonnable.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- un crédit de CHF 86'000.— TTC est accordé à la Municipalité,
- le financement sera assuré par la trésorerie courante,
- cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le fonds de réserve « Travaux futurs » (9282.1).

Peter Payne
Rapporteur

Myriam Bédât

Pascal Colombo

Frederic von der Weid

Adrian von Wyl